

**CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES**  
**Année 2024-2025**

Nous vous remercions de votre confiance en faisant le choix de scolariser votre enfant dans notre établissement.

L'établissement St Julien est sous contrat d'association avec l'Etat. Cela signifie que :

- 1) Seul, le traitement des salaires des enseignants est assuré par l'Etat (collège et école).
- 2) Les collectivités locales et L'Etat versent un forfait de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves du collège. La municipalité du Mans alloue également un forfait aux seuls élèves du primaire résidant au Mans.
- 3) Le traitement des salaires de l'ensemble des personnels de droit privé reste à la charge de l'Organisme de Gestion St Julien (OGEC) ainsi que les autres dépenses de fonctionnement. Les contributions des familles complètent ce budget.
- 4) L'OGEC prend en compte le quotient familial pour calculer le montant de la contribution :

**Revenu imposable** de votre foyer fiscal (information indiquée page 2 de l'avis d'imposition) :

R.I. = .....

**Calcul du nombre de parts N :**

Nombre d'enfants à charge :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>&gt; =6</b>
Nombre de parts = N	3	4	5	6	7	8

**Calcul du quotient familial: R.I / N :** ..... / ..... = .....

**DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET DES CHARGES FIXES :**

☞ **Prix mensuel établi sur la base d'un calcul sur 10 mois (Octobre à Juillet)**

CODE TARIF	Application du QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE		PRIMAIRE		MATERNELLE	
		Contribution familiale	Charges fixes	Contribution familiale	Charges fixes	Contribution familiale	Charges fixes
<b>9</b>	<b>moins de 4 700€</b>	15,30 €	31,00 €	11,45 €	19,50 €	20,60 €	22,00 €
<b>8</b>	<b>de 4 700€ à 6 700€</b>	44,00 €	31,00 €	28,95 €	19,50 €	37,60 €	22,00 €
<b>7</b>	<b>de 6 700 € à 8 800€</b>	56,90 €	31,00 €	38,75 €	19,50 €	48,00 €	22,00 €
<b>6</b>	<b>de 8 800€ à 11 000€</b>	70,75 €	31,00 €	48,65 €	19,50 €	54,75 €	22,00 €
<b>5</b>	<b>de 11 000€ à 12 400€</b>	78,70 €	31,00 €	55,00 €	19,50 €	59,25 €	22,00 €
<b>4</b>	<b>de 12 400€ à 16 200€</b>	89,30 €	31,00 €	65,10 €	19,50 €	66,15 €	22,00 €
<b>3</b>	<b>de 16 200€ à 20 500€</b>	92,50 €	31,00 €	68,20 €	19,50 €	71,80 €	22,00 €
<b>2</b>	<b>de 20 500€ à 25 600€</b>	99,55€	31,00 €	72,90 €	19,50 €	77,55 €	22,00 €
<b>1</b>	<b>Plus de 25 600€</b>	106,80€	31,00 €	81,45€	19,50 €	82,05 €	22,00 €

L'Etablissement St Julien fait bénéficier les familles, d'une remise sur **la contribution familiale** et applicable sur l'ensemble de la famille en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans un établissement catholique.

NB enfants scolarisés	1	2	3	4	5	6	A partir de 7 enfants
-----------------------	---	---	---	---	---	---	-----------------------

Remise sur contribution	TARIF	2%	4%	5%	6%	7%	2% par enfant supplémentaire
-------------------------	-------	----	----	----	----	----	------------------------------

Les Charges fixes mensuelles comprennent, outre les frais généraux d'exploitation, la reprographie, l'affranchissement, les ouvrages scolaires, les activités culturelles et sportives ainsi que les transports s'y rapportant, l'assurance scolaire couvrant les élèves, les cotisations diverses aux organismes liés à la tutelle : UGSEL, UDOGEC, CENOMANE...

Les familles ont la possibilité de régler les frais de scolarité :

- soit à réception de la FACTURE annuelle ou en 3 versements (31 octobre / 31 janvier / 30 avril)
- soit par mois avant le 10 du mois,
  - \*par ESPECES, par CHEQUE, (possibilité de donner tous les chèques en début d'année que nous déposerons à la date qui vous convient) ou par CB via Ecole Directe, rubrique « paiement en ligne »
- soit par PRELEVEMENT MENSUEL (le 15 du mois), d'octobre à juillet

**La facture annuelle vous parviendra en octobre sur votre compte Ecoledirecte.**

**Vous cochez le choix du mode de règlement sur le bulletin réponse en annexe.**

Les bulletins-réponses sont à retourner par courrier postal ou à déposer à l'accueil à l'attention de **Mme Decourt** pour le **lundi 13 mai au plus tard**. Pour toute question, veuillez contacter **Mme Breton-Chéreau**, attachée de gestion.

**Sans retour des documents à la date indiquée, nous appliquerons le tarif le plus élevé.**

*Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles –RGPD- l'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations utilisées pour la facturation. Elles seront conservées au service comptabilité et détruites après les délais de conservation obligatoires.*

**SELF** : Le prix du repas est de **6,05 €** à l'école et au collège L'accès au self se fait au moyen d'une carte informatisée qui doit être **approvisionnée en début de chaque mois**.

Plusieurs modalités de paiement sont possibles : en ligne sur l'application Ecole Directe par CB ; en chèques ou espèces déposés à l'accueil de l'établissement.

Notez bien que nous n'envoyons pas de facture pour la restauration.

A la maternelle, le tarif est de **5,70 €**

### LOCATIONS de LIVRES pour L'ECOLE PRIMAIRE

La location des livres primaires, appartenant à l'école Saint Julien, figurera sur la facture annuelle de la contribution familiale. Pour l'année 2024-2025 elle s'élèvera à :

- ✓ **19,00 €** soit 1.90 € mensuel (sur 10 mois) du **CE1 au CM2**

**Seul le livre d'apprentissage à la lecture en CP sera facturé aux familles.**

### LOTS DE FOURNITURES pour les élèves de l'école

Ce lot comprendra toute la papeterie hormis les stylos, feutres, trousse...

Niveau	Montant du lot	Montant mensuel à reporter sur le bulletin réponse
<b>CP et CE1</b>	<b>23,00 €</b>	<b>2,30 €</b> (sur 10 mois)
<b>CE2, CM1 et CM2</b>	<b>27,50 €</b>	<b>2,75 €</b> (sur 10 mois)

### AUTRES FOURNITURES FACTUREES EN PRIMAIRE / COLLEGE

En fonction des classes et des matières, l'établissement peut avoir à commander des cahiers d'exercice et des ouvrages pour le français qui seront distribués aux élèves en début d'année scolaire. Idem pour les fournitures de catéchèse. Le montant sera porté sur la facture annuelle.

## AUTRES SERVICES

### **ETUDE : (Forfait mensuel) sur 10 mois**

Elle commence à 17H et se termine à 18H00

\*Tarif pour le collège :

3 ou 4 Jours/semaine	1 ou 2 Jours/semaine
<b>33,00 €/mois</b>	<b>21,00 €/mois</b>

\*Tarif pour l'école :

3 ou 4 Jours/semaine	1 ou 2 Jours/semaine
<b>34,00 €/mois</b>	<b>22,00 €/mois</b>

### **△ Tout trimestre commencé est dû**

#### **GARDERIE école maternelle :**

3 ou 4 jours/semaine ⇒ 51,00 €/ mois ou 1 ou 2 jours/semaine ⇒ 34,00 €/ mois

## ASSURANCES

L'établissement a souscrit **un contrat de groupe pour tous les élèves** qui couvre l'ensemble des activités scolaires, nous vous transmettons le tableau des garanties avec la circulaire de rentrée.

## COTISATION APEL

La cotisation annuelle par famille, à l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL), est une adhésion volontaire, témoin de votre contribution à la représentation des parents au sein de l'enseignement catholique. ***Pour cela merci de bien vouloir indiquer (dans le tableau p.5) le prénom de tous vos enfants scolarisés et leur établissement.***

Cotisation APEL Ecole maternelle Ste-Marie	<b>30,00 €</b>	perçue par l'école Ste-Marie 18,50 € reversés à l'APEL Départementale et Nationale 11,50 € reversés à l'APEL Ste Marie
Cotisation APEL Ecole primaire et collège St-Julien	<b>24,50 €</b>	perçue par l'établissement scolarisant le plus jeune 18,50 € reversés à l'APEL Départementale et Nationale 6,00 € reversés à l'APEL St-Julien
Cotisation APEL St-Julien uniquement	<b>6,00 €</b>	Si vous avez un enfant plus jeune scolarisé dans un autre établissement. ***

**\*\*\* Vous avez un enfant plus jeune, scolarisé dans un établissement autre que l'école primaire et le collège Saint-Julien et vous cotisez à l'APEL de cet établissement. Vous désirez adhérer également à l'APEL de l'école ou du collège Saint-Julien, vous versez uniquement 6 € (la part reversée à l'APEL départementale et nationale sera payée par l'autre établissement)**

**Ne pas donner de chèque, la cotisation sera portée sur la facture.**

**IMPORTANT**

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter le chef d'Etablissement afin que nous trouvions ensemble une solution.

**BULLETIN REPONSE A RETOURNER AU SERVICE COMPTABLE**  
**Un seul par famille (maternelle, primaire et collège)**

(sous pli confidentiel, pour le 21 mai 2024 au plus tard)

La photocopie de l'AVIS D'IMPOSITION 2023 (revenus 2022) devra être jointe (page 1 Recto/Verso)

Sans retour à cette date du bulletin et de l'avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué

Merci de bien compléter **toutes** les rubriques même si vous n'êtes pas une nouvelle famille

Monsieur, Madame.....

adresse : .....

**1. CONTRIBUTION FAMILIALE et CHARGES FIXES :**

Revenu imposable R.I. : ..... Nombre d'enfants à charge : .....

Nombre de parts N: ....., Quotient Familial: R.I/N = .....

**\*\* Pour le calcul de la réduction, il faut indiquer les établissements scolaires (d'enseignement catholique) de chacun de vos enfants**

NB D'enfants	Prénom et nom (si nom différent)	Classe 2024-2025	Etablissement ** (Mention obligatoire)	Contribution Familiale (€)	Remise %	Garderie Maternelle	Etude	Charges Fixes (€)	Total (€)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
<b>SOUS TOTAL</b>									
LOCATION DE LIVRES (du CE1 au CM2) (prix mensuel)									<b>1,91</b>
FOURNITURES SCOLAIRES -du CP au CM2- (prix mensuel)									
								<b>Total mensuel</b>	
Cotisation APEL (cocher obligatoirement la case correspondant à votre situation)				Enfant le plus jeune à Ste-Marie (1)				<input type="checkbox"/>	30,00
				Enfant le plus jeune à St-Julien (1)				<input type="checkbox"/>	24,50
				Enfant le plus jeune dans un autre établissement catholique (1)				<input type="checkbox"/>	6,00
				Si vous ne souhaitez pas adhérer, veuillez cocher cette case (1)				<input type="checkbox"/>	

Mode de règlement :1)  Par prélèvement mensuel, merci de coller votre RIB au mandat à compléter au verso, sauf si vous l'avez déjà transmis.

2)  Par chèque, espèces (soit à réception de la facture, soit par mois ou en 3 fois)  
Ou CB via Ecole Directe

En optant au règlement par autorisation de prélèvement sur compte bancaire, vos dépenses de contributions familiales et de charges fixes seront répercutées sur 10 mois (du 20 octobre au 10 juillet).

En fonction du quotient familial certifié exact, Monsieur ou Madame : .....

**s'engagent**, pour l'année scolaire 2024/2025, à payer l'ensemble des frais liés à la scolarité de mon/mes enfant(s).

**Date et Signature**

## MANDAT de Prélèvement SEPA

### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ECOLE ET COLLEGE SAINT JULIEN** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ECOLE ET COLLEGE SAINT JULIEN**.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR58ZZZ368342

#### Débitueur

Votre Nom

Votre  
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

#### Créancier

ECOLE ET COLLEGE SAINT JULIEN

5 Rue De Tascher

72000 LE MANS

France

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le : \_\_\_\_\_

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété